



V I L L E D E
G E N È V E

EXTRAIT DES REGISTRES DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 MAI 2009

PR-664 IV

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration
des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de
82 100 francs, financé intégralement par le fonds spécial issu de la donation
Varenne, soit un crédit net de 0 franc, destiné au déplacement des collections
vers la nouvelle extension de l'herbier située au chemin de l'Impératrice 1,
parcelle 3917, feuille 85, commune de Genève, section Petit-Saconnex.

Certifié conforme:

Le Secrétaire:

Alain de Kalbermatten

Le Président:

Thierry Piguet